

Le compte mieux-être

PRENDRE SOIN DE SES EMPLOYÉS AUTREMENT

Toutes les entreprises rêvent d'une main-d'œuvre qui prend sa santé en main et qui s'estime heureuse au travail. Pourquoi votre organisation ne se donnerait-elle pas les moyens d'y arriver? Le compte mieux-être vous offre une solution simple et efficace pour enrichir votre régime d'assurance collective sans pour autant en modifier la structure.

Le **compte mieux-être** est un compte auquel l'employeur alloue chaque année un certain nombre de crédits que les adhérents et leurs personnes à charge peuvent utiliser pour payer des activités et des services liés au mieux-être. Il vise principalement à promouvoir une approche globale de la santé des employés en les encourageant à prendre soin d'eux.

Les frais admissibles sont regroupés en 10 catégories:

- Activités physiques et sportives
- Équipement nécessaire à la pratique d'activités physiques et sportives
- Frais et programmes liés à la santé
- Éducation et développement personnel et professionnel
- Technologie
- Équilibre travail et vie personnelle
- Services professionnels
- Primes d'assurance
- Frais de transport
- Loisirs et style de vie



Lorsqu'on demande aux participants de choisir parmi 13 programmes ou politiques possibles favorisant le mieux-être, l'obtention de rabais sur l'abonnement à un gymnase ou à des cours de mise en forme à l'extérieur du lieu de travail est préférée à 36 %¹.

¹ Sondage Sanofi Canada sur les soins de santé, 2016.

Le mieux-être des uns est profitable à tous

Avantages employeurs

- Le compte mieux-être apporte plus de flexibilité à votre régime d'assurance collective.
- Il permet de répondre aux besoins variés de vos employés, toutes générations confondues.
- Il les encourage à être autonomes dans la gestion de leur santé globale et de leur mieux-être.
- Il contribue à attirer une nouvelle main-d'œuvre, à fidéliser vos employés, à développer un sentiment d'appartenance et à diminuer l'absentéisme.
- Il enrichit votre offre de rémunération globale.
- Il n'engendre pas de changements importants à la structure ou aux coûts de votre régime, car votre obligation se limite aux montants alloués.

Avantages employés

- Le compte mieux-être élargit la gamme des garanties déjà incluses dans le régime d'assurance collective.
- Il offre plus de souplesse quant à la nature des frais qui sont admissibles, leur permettant de faire des choix adaptés à leur situation et à celle de leur famille.
- Il permet de personnaliser leur régime d'assurance santé en fonction de leurs besoins particuliers.
- Il les encourage à prendre une plus grande part dans la gestion de leurs dépenses liées aux soins de santé.

Pour bien distinguer le compte mieux-être du compte de dépenses de frais de santé

	Compte mieux-être	Compte de dépenses de frais de santé
Type de produit	Vaste choix de frais non couverts par le régime, mais qui favorisent tous la santé et le mieux-être de l'adhérent.	Prolongement de la garantie accident-maladie et soins dentaires.
Frais remboursables	Seuls les frais et services non admissibles selon la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> sont admissibles au compte mieux-être. Vous devez choisir les frais admissibles parmi notre liste de catégories et nous transmettre le tout. Les frais sont remboursés à 100 % sans franchise, jusqu'à concurrence du montant alloué au compte mieux-être.	Tous les frais médicaux considérés comme admissibles en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> sont admissibles au compte de dépenses de frais de santé. Les frais sont remboursés à 100 % sans franchise, jusqu'à concurrence du montant alloué au compte de dépenses de frais de santé.
Traitement fiscal	Les prestations versées aux adhérents et à leurs personnes à charge constituent un avantage imposable aux deux paliers de gouvernement.	Les prestations versées aux adhérents et à leurs personnes à charge ne sont pas imposables dans la mesure où le compte de dépenses de frais de santé couvre uniquement des frais médicaux admissibles selon l'Agence du revenu du Canada. Résidents du Québec: les prestations versées constituent un avantage imposable aux fins d'impôt sur le revenu provincial .
Type de contrat	Numéro de contrat distinct.	Même numéro de contrat que pour le régime d'assurance collective.

Envie de mettre en place un compte mieux-être?

Rien de plus facile. Choisissez les catégories de frais que vous désirez inclure et personnalisez les options suivantes:

- L'admissibilité des adhérents et de leurs personnes à charge;
- L'admissibilité des frais;
- L'année de référence: année civile ou année de régime;
- Le type de report: crédits, prestations ou aucun report;
- Le type d'allocation des crédits: montant fixe par employé, fixe par type de protection, personnalisé;
- La fréquence des dépôts: annuelle, mensuelle, trimestrielle ou semestrielle;
- Les autres particularités administratives.

Nous nous occupons de gérer votre compte pour vous. Après avoir compilé les réclamations reçues dans le mois, nous vous ferons parvenir un état de compte mensuel. Celui-ci se calculera tout simplement selon l'utilisation de vos employés. Rien de compliqué, n'est-ce pas?

Des questions?

Communiquez dès maintenant avec votre **représentant en assurance collective** de Desjardins Assurances. Nous nous ferons un plaisir d'analyser votre situation et de déterminer quelles options pourraient vous être les plus profitables.





À propos de Desjardins Assurances

Desjardins Assurances propose une gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite. Depuis plus d'un siècle, ses services novateurs sont offerts aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances assure la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.

desjardinsassurancevie.com

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Montréal

514 285-7880
1 800 363-3072

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

Québec

418 838-7800
1 877 828-7800

St. John's

1 800 567-8881

Edmonton

780 822-2293

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485



cestmavie.cancer.ca



fondsdscouvertes.ca



Vie • Santé • Retraite

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada** utilisées sous licence.